



## PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

La COI renforce ses partenariats



*Flic en Flac, le 13 septembre 2023* - Dans le cadre de son engagement à préserver les ressources halieutiques de la région, la Commission de l'océan Indien (COI) a signé avec l'Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA) un protocole d'accord à l'hôtel Pearle Beach, à Maurice.

*« Cette initiative est un nouveau jalon dans la collaboration entre la COI et l'Union européenne. Depuis plus de 30 ans, les deux organisations ont œuvré ensemble pour promouvoir dans la région une pêche durable, qui est d'ailleurs un secteur d'intérêt tant pour nos États insulaires que pour l'Union européenne »,* précise Alice N'Diaye, Directrice de la COI, lors de la cérémonie de lancement de la collaboration.

L'objectif de ce partenariat est de fournir à la région les compétences et les outils nécessaires pour faire face aux défis actuels de la biodiversité et du changement climatique. Il permettra d'octroyer des formations spécialisées, ainsi que des méthodologies d'analyse des risques et des systèmes de

Avec l'appui de :





traçabilité des captures aux pays de la région afin de leur permettre de mieux contrôler et suivre les activités de pêche.

Les Comores, la France/La Réunion, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique, les Seychelles et la Tanzanie sont les bénéficiaires de cette initiative. L'expérience et l'expertise confirmées de l'EFCA dans le domaine du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches font d'elle une alliée stratégique pour la région. « *Par le biais de cet accord avec l'EFCA, nous renforçons notre partenariat avec la COI et les pays de la région, non seulement en tant que bailleur et partenaire de développement, mais également comme fournisseur de solutions et d'expertises,* » souligne Milko Van Gool, Chef de coopération de la Délégation de l'Union européenne auprès de la République de Maurice et la République des Seychelles.

Cette collaboration s'ajoute aux efforts de la COI à multiplier les partenariats visant à protéger ses ressources. Récemment, un accord a été signé avec la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) en vue d'intensifier les échanges d'informations, de mieux évaluer les stocks de poissons et d'optimiser les mesures de conservation. Par ailleurs, d'autres discussions se poursuivent concernant des collaborations potentielles, notamment dans le cadre de l'accord de pêche du sud de l'océan Indien (SIOFA) et avec des entités telles que le MCSCC de la SADC et le programme MASE.

De tels efforts revêtent une importance capitale, car le Sud-Ouest de l'océan Indien est la deuxième zone maritime productrice de thons dans le monde. La pêche est ainsi un pilier économique de la région en termes de revenus et d'emplois, tout en étant une ressource alimentaire non négligeable et une part d'identité de la région.

### **Contacts presse :**

Unité communication de la COI  
[communication@coi-ioc.org](mailto:communication@coi-ioc.org)  
Tél. : (+230) 402 61 00

Shirley Chan King Tong  
[shirley.chan@coi-ioc.org](mailto:shirley.chan@coi-ioc.org)  
(+230) 577 350 78

Andry Rasoanindrainy  
[ecofish.tat.andry@incatemaconsulting.es](mailto:ecofish.tat.andry@incatemaconsulting.es)  
(+230) 545 727 22



Avec l'appui de :

